



TREMPLIN 2018

Dossier de candidature

NOM DU GROUPE :

.....
.....

1) Responsable du groupe

(Personne qui sera le contact entre le groupe et l'organisation)

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél :
Mail :
Instrument ou fonction :

Les Autres membres :

2) Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél :
Mail :
Instrument :

3) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

=====

4) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

=====

5) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

=====

6) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

7) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

=====

8) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

=====

9) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

=====

10) Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél :

Mail :

Instrument :

QUESTIONNAIRE A REMPLIR

PAR LE RESPONSABLE DU GROUPE

Présentation artistique

LE GROUPE : (Date de création, composition du groupe, histoire...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment définiriez-vous votre musique ? Et pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Comment envisagez-vous l'avenir de votre groupe ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le groupe s'est-il déjà produit en public ?

OUI NON

Si oui, combien de fois ?

.....

Dans quels types de lieux ?

Café (indiquez approximativement le nombre de fois)

.....

Café / musique (indiquez approximativement le nombre de fois) :

.....

Salle de spectacle (indiquez approximativement le nombre de fois) :

.....

En première partie d'un artiste ou groupe :

.....

Autres (indiquez le type de lieu et la fréquence) :

.....

.....

Avez-vous déjà réalisé une maquette ou un CD ?

OUI NON

Si oui, indiquez le lieu (chez vous, un studio...) :

.....

(Merci de nous en faire parvenir un exemplaire)

Par quelle source avez-vous entendu parler de ce Tremplin Jeunes Musiciens?

.....

Est-ce votre 1^{er} Tremplin ?

OUI NON

Si ce n'est pas le premier, à quel(s) autre(s) Tremplin(s) avez-vous participé ?

.....

Quelles sont les influences musicales de votre groupe ?

.....

De combien de compositions originales disposez-vous ?

.....

Vos compositions sont-elles enregistrées auprès de la SACEM ?

OUI NON

Quel est l'ensemble du répertoire que vous pourriez jouer en concert? (indiquez le nombre de morceaux et une durée globale approximative)

.....

Avez-vous un local de répétition ?

OUI NON

Si oui, lequel ? Ou ?

Merci d'avoir répondu à ce petit questionnaire qui nous permettra de mieux vous connaître, sachez qu'il interviendra dans notre appréciation lors des présélections, cependant si vous n'avez pas un parcours musical étoffé, cela n'altère en rien vos chances de réussite.

Quelles sont vos attentes en participant à ce tremplin ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONDITIONS

Les artistes ou groupes participant au Tremplin SILO 2016 ne bénéficieront d'aucune rémunération, d'aucun défraiement, et d'aucune couverture sociale.

La participation se place dans le cadre du développement d'un artiste ou d'un groupe et de permettre un échange entre musiciens, professionnels et publics.

Les participants peuvent être assistés de leur propre équipe technique.

Fait à le

Par représentant le groupe

SIGNATURE

**Nous vous remercions de votre participation
A très bientôt !!!**



REGLEMENT « TREMPLIN SILO 2018 »

Article 1 :

Organisation Générale

Le SILO organise un tremplin musical intitulé « TREMPLINS SILO 2018 »
Pour toute demande de renseignements, les participants peuvent se connecter sur le site web du SILO www.senart-essonne.com ou par courriel à l'adresse suivante :

l.verrichon@grandparissud.fr

Article 2 :

Conditions de participation

Peuvent concourir tous les groupes ou artistes solo amateurs pratiquant les musiques actuelles
Chaque groupe ne doit pas être lié à une maison de disques ou un producteur.

Les candidats, du seul fait de leur participation, garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés (**aucune reprise ne sera acceptée**).

Le groupe doit impérativement mentionner s'il est inscrit à la SACEM lors de son dépôt de maquette.

Les maquettes ne seront pas restituées. En conséquence, il est conseillé aux participants d'en conserver une copie.

Le groupe s'engage à autoriser l'organisateur à filmer et à photographier sa prestation et à l'utiliser dans le but de la promotion du tremplin et des activités du SILO et du Grand Paris Sud
Les membres de chaque groupe devront désigner parmi eux un représentant du groupe.

La participation au Tremplin est gratuite.

Toutefois, tous les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement de l'œuvre qui sera envoyée pour la participation au Tremplin restent à la charge des participants.

Les paroles des différents morceaux musicaux ne doivent en aucune façon comporter de propos tendancieux, raciaux, antiféministes, homophobes, insultants...

Article 3 :

Modalités de participation

Le groupe ne peut envoyer qu'une seule maquette auprès de l'organisation du Tremplin 2018, dans le cas contraire leur participation sera annulée.

Pour participer au « Tremplin Silo 2018 », les groupes et artistes devront fournir les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment remplie, signée et datée
- Une autorisation parentale pour chacun des participants mineurs
- Une démo audio récente sur support cd, clé USB, ou internet comprenant de 3 à 6 titres maximum (cette dernière peut être une simple répétition enregistrée en numérique)

Si vous ne disposez pas de démo enregistrée, à titre exceptionnel un ou deux membres de la salle peuvent se déplacer et vous écoutez en répétition.

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse ci-dessous par poste ou courriel avant le **31 mars 2018** dernier délai, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet ne pourra être validé et sera par conséquent rejeté sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée. La participation au « Tremplin Silo 2018 » implique l'acceptation du présent règlement.

Adresse postale : Le Silo - Tremplin 2018
Ferme du Plessis-Saucourt
1, route de Lieusaint
91250 TIGERY

Courriel : l.verrichon@grandparissud.fr

Article 4 :

Modalités de sélection des groupes

Il est précisé que la sélection des groupes se fera à partir de la démonstration fournie.

La sélection des groupes sera effectuée sur la totalité des dossiers reçus complets.

Les groupes qualifiés seront informés par mail, courrier postal ou téléphone.

Le résultat des groupes qualifiés sera disponible sur le site web du SILO :

<http://www.silo-spectacle.com> les jours suivants la délibération.

Les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et ou contestation.

Lors des prestations scéniques, chaque groupe disposera d'une durée de prestation de **30 minutes**. Un temps de réglage balance d'une heure sera accordé aux formations dans l'après-midi de chaque date de Tremplin. L'ordre de passage des groupes sera défini par l'organisateur.

Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera. Il sera accordé aux participants 15 minutes de temps d'installation et de line check.

Article 5 :

Description du déroulement du Tremplin

La sélection du groupe gagnant se fera par un jury et le public.

Chaque phase de présélection mettra en compétition trois formations différentes dont une, après les votes du jury et du public, accédera à la finale.

Présélections les 14 avril, 05 mai et 12 mai 2018

Finale le 02 juin 2018

Lors des présélections et de la finale, le jury et le public désigneront le groupe qualifié ou lauréat.

Le jury est composé de 4 à 6 membres disposant chacun d'une voix, chaque membre exprimera son choix à l'issue de l'ensemble des prestations des groupes ou artiste en compétition.

Le public exprimera son choix en votant avec son billet d'entrée **à l'issue de l'ensemble des prestations des groupes ou artiste en compétition.**

Le groupe ou l'artiste ayant recueillie le plus de votes du public obtiendra une voix supplémentaire définie comme « la voix du public »

En cas d'égalité le groupe ayant obtenu « la voix du public » sera désigné comme qualifié ou lauréat selon s'il s'agit d'une phase de présélection ou de la finale.

Le jury attribuera un seul et unique prix au lauréat : le « Pack Autoprod »

Composition du « Pack Autoprod » :

La production d'un CD (5 titres minimum) au format Digipack 2 Volets avec vernis brillant, sans livret et à hauteur de 700 exemplaires, l'ouverture des droits Sacem, la réalisation d'un clip vidéo et une aide à l'autoproduction comprenant une résidence avec accompagnement scénique et administratif.

Article 6 :

Exclusion de responsabilité

Le SILO se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de modifier ou de reporter le « Tremplin 2018 » pour toutes raisons indépendantes de leur volonté, à tout moment, en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Article 7 :

Divers

Le groupe s'engage à respecter les horaires qui lui seront fixés par l'organisateur sous peine d'être disqualifié.

En cas d'impossibilité de se produire sur scène, le groupe avertira dans les plus brefs délais l'organisateur.

Chaque groupe ou artiste s'engage à suivre l'ensemble des directives relatives à l'organisation du concert qui leur seront communiqués par les organisateurs du « Tremplin 2018 ».

Les groupes ou artiste participants s'engagent formellement à ne troubler en rien l'organisation et la bonne marche des concerts auxquels ils participeront et à ne se livrer, par quelque moyen que ce soit, à des agissements risquant de porter préjudice au Grand Paris Sud et à la salle « Le SILO » ainsi qu'aux partenaires.

Une batterie de bonne qualité hors cymbales et caisse claire sera mise à disposition des groupes et obligatoirement utilisée.

Un badge sera remis à l'entrée à chaque participant dès leur arrivée.

Le Catering sera mis à disposition de chaque participant.

Les groupes sont entièrement responsables de leur matériel et objets personnels. En cas de détérioration ou de vol, le Grand Paris Sud et Le Silo ne seraient être tenu comme responsables.

Les groupes candidats déclarent être informés et acceptent que :

- Les frais de déplacement sur le lieu du concert seront intégralement à leur charge
- Ils devront fournir et se produire avec leurs instruments de musique
- Ils se produiront sur scène et ne pourront prétendre à aucune rémunération
- Ne pas s'opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leur œuvre soient fixées et reproduites à titre gracieux dans le but de la promotion du tremplin

Article 8 :

Loi informatique et Liberté

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, si un fichier informatique contenant des informations relatives aux groupes participants au « Tremplin Silo 2018 » est constitué, chaque participant aura un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant.

Merci d'ajouter la mention manuscrite « lu et approuvé » à votre signature

Par représentant le groupe

SIGNATURE